



Visa pour regroupement familial - article 40 avec ressortissant belge majeur

Contrôle ambassade	Contrôle demandeur	Doc. N°	Original / Copie	Description du document
		1	Original	Cette liste de contrôle , avec les cases cochées et les documents dans l'ordre de cette liste de contrôle.
		2	Copie	E-mail de confirmation imprimé, indiquant que vous avez un rendez-vous pour votre demande de visa.
		3	Original + copie	Formulaire de demande de visa dûment rempli. Signé et daté sur la dernière page du formulaire. Le formulaire peut être imprimé après avoir rempli les données sur https://visaonweb.diplomatie.be/ .
		4	Original	Deux photos d'identité récentes (3,5 * 4,5 cm sur fond blanc)
		5	2 set de copies	Preuve du paiement de la redevance : vérifiez le montant exact qui doit être transféré à l'Office des étrangers à Bruxelles : IBAN : BE57 6792 0060 9235 BIC : PCHQBEBB Banque : BPOST NV, Muntcentrum (zonder nr.), 1000 Bruxelles Bénéficiaire : FOD Home Affaires Référence de paiement : Nom_Prénom_Nationalité_Anniversaire (JJMMAAAA), (= date de naissance du demandeur)
		6	Original + copie	Un passport avec une validité d'au moins 12 mois. Le passeport doit avoir au moins 2 feuilles de pages vides pour coller le visa. Copie des pages de données personnelles (cela inclut la page de signature) et copie du visa Schengen précédent (le cas échéant)
		7	2 set de copie	Pour les ressortissants indonésiens/timorais : copie de la carte d'identité Pour les étrangers : titre de séjour : KITAS, KITAP, Visa Sosial Budaya, etc.
		8	Original + copie	Acte de mariage (apostillé), délivré < 6 mois Si délivré en Indonésie : - pour les musulmans : Buku Nikah ou sa copie légalisée - pour les autres religions : Kutipan Akte Pernikahan Pour les démarches d'Apostille, voir ici
		9	Original + copie	Acte de divorce ou acte de décès (apostillé) du conjoint précédent en cas de mariage antérieur (le cas échéant). Si le mariage précédent n'était pas musulman, Kutipan Akte Perceraian. Si le mariage précédent était musulman, un Akta Cerai, traduit et légalisé.

				Pour le certificat de décès, Kutipan Akte Kematian. Pour les démarches d'Apostille, voir ici
		10	2 set de copie	Carte d'identité de l'époux/se belge
		11	2 set de copies	Preuve que le regroupant a une police d' assurance maladie couvrant les frais médicaux en Belgique pour lui et sa famille (mutualiteit/mutuelle)
		12	2 set de copies	Preuve que le regroupant a un logement suffisant pour accueillir sa famille en Belgique : preuve d'enregistrement du contrat maison/appartement ou preuve d'achat
		13	2 set de copies	Preuve des moyens de subsistance stables, réguliers et suffisants du regroupant : Attestation de composition de famille + bulletins de salaire des 12 derniers mois / dernière déclaration d'impôt sur le revenu pour les professionnels / pensions / ¹
		14	Original	Frais de traitement de Visa D : voir le dossier pdf en tarifs consulaires (les frais de traitement se sont pas remboursable en cas de retrait de la demande ou d'un refus)
POUR LES MINEURS : dossier séparé avec les documents supplémentaires				
		15	Original + copie	Acte de naissance (Kutipan Akte Kelahiran) apostillé, délivré < 6 mois Pour les démarches d'Apostille, voir ici
		16	Original + copie	<ul style="list-style-type: none"> - Le certificat de décès (Kutipan Akte Kematian, apostillé) par le parent décédé; OU - Si les parents sont divorcés et que le demandeur a la garde complète de l'enfant, la décision de justice concernant la garde, apostillé; OU - Si les parents sont divorcés et ont une garde partagée, la décision de justice concernant la garde et le consentement parental du père/mère biologique, rendue par un notaire, apostillé.

¹ details on <https://dofi.ibz.be/fr/themes/faq/regroupement-familial/moyens-de-subsistance-stables-reguliers-et-suffisants>

J'AI ÉTÉ INFORMÉ QUE :

- Mon passeport sera conservé pendant toute la durée du traitement du visa ;
- Les documents doivent être présentés en néerlandais, français, allemand ou anglais. Si dans une autre langue, ils doivent être traduits par un traducteur assermenté ;
- Des documents supplémentaires peuvent être demandés ;
- Ma demande ne pourra être traitée que lorsque le dossier soumis sera complet ;
- Le délai de traitement de la demande peut prendre plusieurs mois ;
- Les documents originaux seront restitués en fin de procédure.

Signature:

